

**FICHE DE SYNTHÈSE**  
**CHAPITRE. QUELLES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE EUROPÉEN ?**

La construction européenne résulte d'un projet politique car elle repose sur la volonté d'empêcher le retour de la guerre en Europe en développant la coopération et la solidarité économiques entre les pays pour garantir la paix et assurer la prospérité économique.

**I. L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET LES EFFETS DU MARCHÉ UNIQUE SUR LA CROISSANCE**

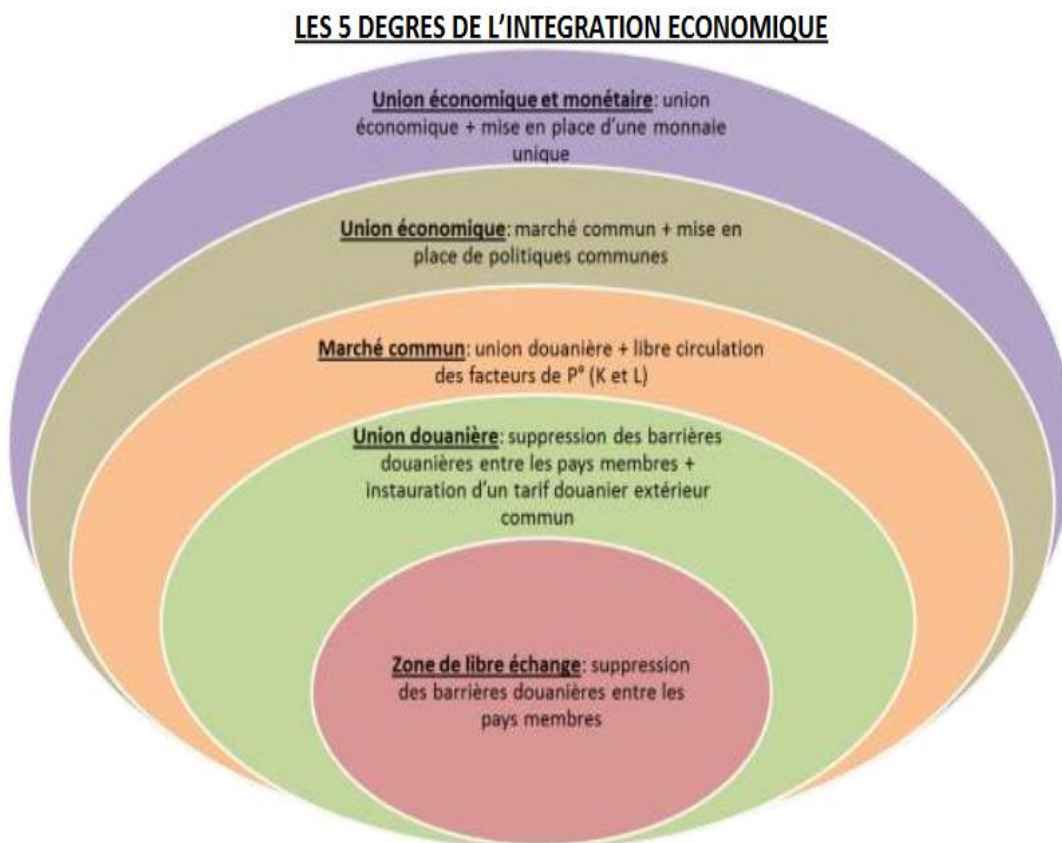
Ce projet politique de la construction européenne a conduit à l'intégration économique des pays Européens.

**Intégration économique** = processus de développement des interdépendances entre les pays par le développement des échanges et des politiques communes conduisant à la formation d'un espace économique unique.

**A) LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTEGRATION EUROPÉENNE**

**1° Les 5 degrés d'intégration économique**

On distingue 5 degrés d'intégration économique (voir schéma en « poupées russes » ci-dessous).



Ainsi, ce qui distingue une ZLE d'une UD, d'un marché commun, d'une union économique et d'une UEM c'est le degré d'intégration économique.

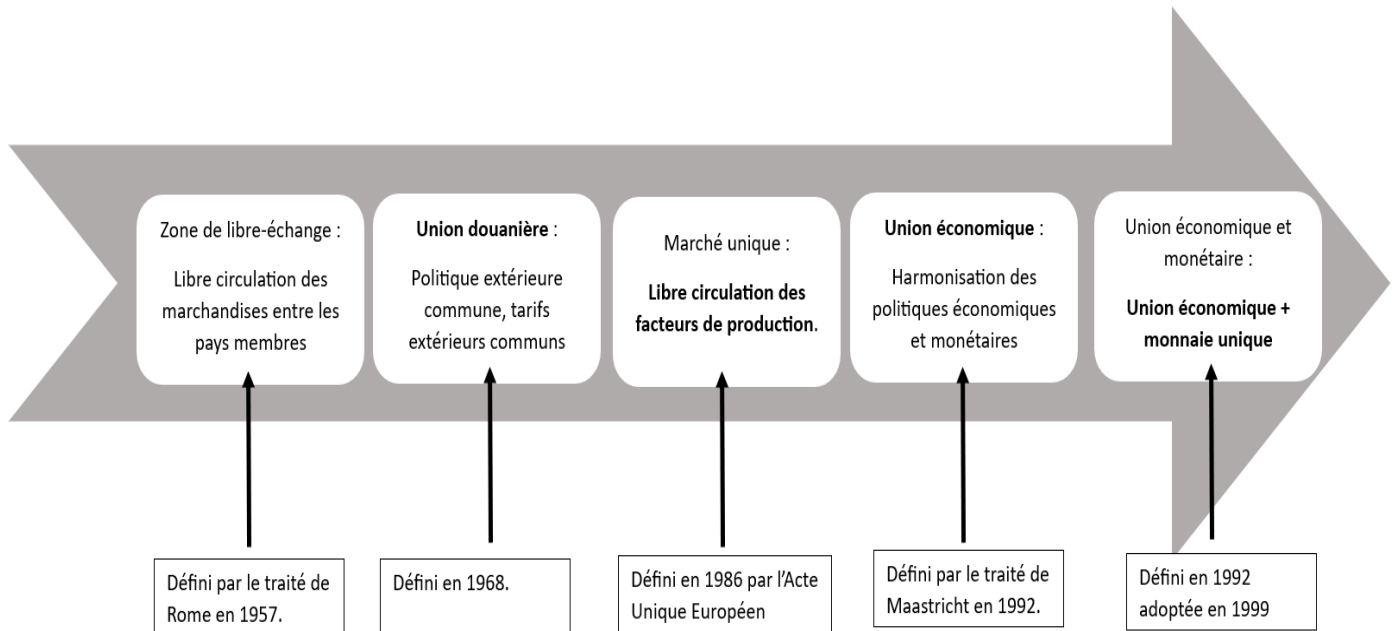
L'UEM étant le degré le plus poussé. Un espace économique est donc plus ou moins intégré.

L'intégration économique accroît l'interdépendance des pays. Aussi, la décision de renforcer ou non l'intégration économique résulte de décisions politiques.

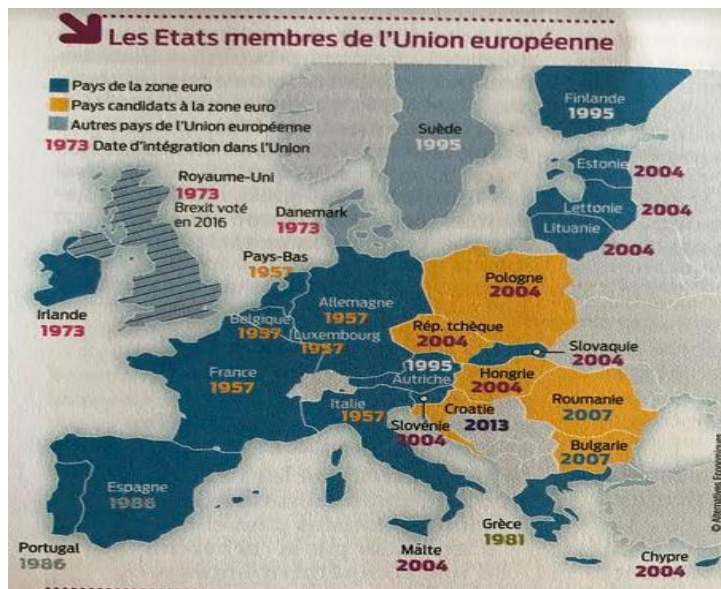
**Les 3 principales caractéristiques caractérisent l'intégration européenne sont :**

- le marché unique ;
- la monnaie unique : l'€
- l'intégration des politiques économiques : politique de la concurrence, politique budgétaire et politique monétaire.

Précisément voici les étapes suivies par l'Union Européenne pour atteindre l'UEM :



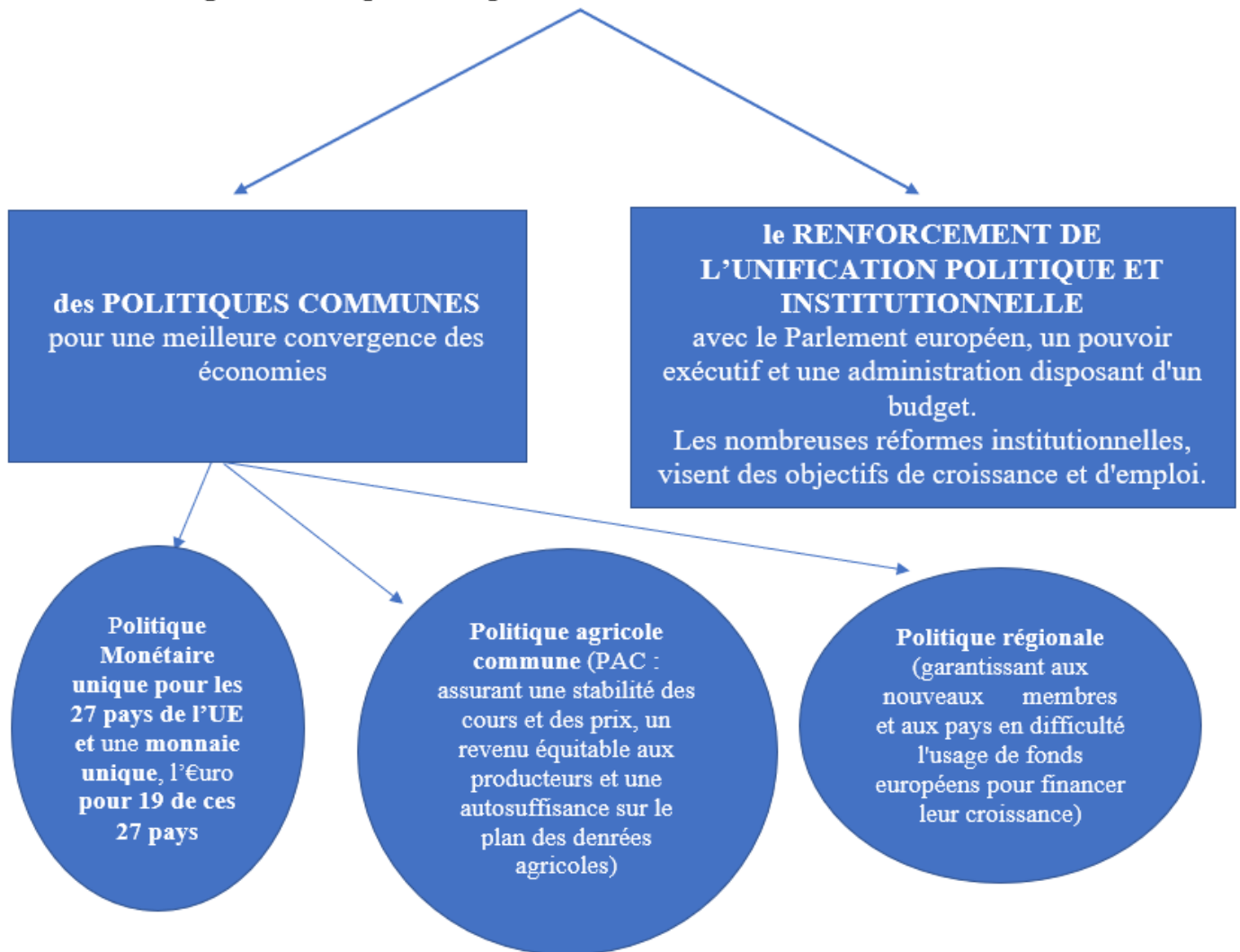
**2° Le caractère atypique de l'intégration européenne**



**Ne pas confondre**

- Europe continent européen
- ≠ Union européenne (27 États en 2020)
- ≠ Zone euro (19 États membres de l'UE en 2020)

## L'intégration européenne repose sur



L'UE est une union économique alors que la zone euro est une UEM qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1999 avec :

- une **monnaie unique**, l'euro (pour 19 des 27 pays de l'UEM)
- une **politique monétaire unique pour ces 27 pays** (qui l'exercent à des degrés variables) exercée par la **BCE**

Il est donc important de distinguer les 27 Etats-membres de l'Union Européenne des 19 Etats-membres de la Zone Euro (UEM).

*Remarque : en effet, un pays membre de l'UE n'est pas nécessairement membre de la zone euro => 27 Etats membres de l'UE depuis en 2020 et 19 Etats-membres de la zone euro depuis le 1er janvier 2015. Par exemple, la Bulgarie, le Danemark, la Croatie, la Hongrie, la Suède, la Pologne, la Roumanie... ne sont pas membre de la zone euro mais sont membres de l'UE.*

**Union européenne** = union économique et politique qui réunit 27 pays.

**Zone euro** = zone monétaire qui regroupe les 19 États ayant adopté l'euro créée en 1999.

La zone euro est caractérisée par :

- une **monnaie unique**,
- une **seule banque centrale : la BCE (Banque Centrale Européenne)**
- **qu'une seule politique monétaire** dont l'objectif est la stabilité des prix.

La **BCE** est l'institution à laquelle les Etats-membres de la zone euro ont transféré leur souveraineté monétaire. Elle a été créée en 1998.

La BCE exerce les missions de toute BC : émission de la monnaie banque centrale, prêteur en dernier ressort, définition et conduite de la politique monétaire. (Voir chapitre de 1<sup>ère</sup> sur la Monnaie).

De plus, **l'intégration économique européenne** s'effectue à **des rythmes différents selon les pays**. Donc l'intégration européenne n'est **pas un processus uniforme et linéaire**. L'Europe n'a pas suivi dans l'ordre les différentes étapes de l'intégration économique. Ces différentes étapes se sont entrecroisées.

De plus, l'UE s'est dotée d'institutions supranationales (comme le Parlement européen), d'un pouvoir exécutif et d'une administration disposant d'un budget.

C'est pourquoi on dit que la construction européenne est une **expérience originale d'intégration**.

## B) LES EFFETS DU MARCHE UNIQUE SUR LA CROISSANCE

**Marché unique** = tous les États membres de l'Union européenne reposant sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

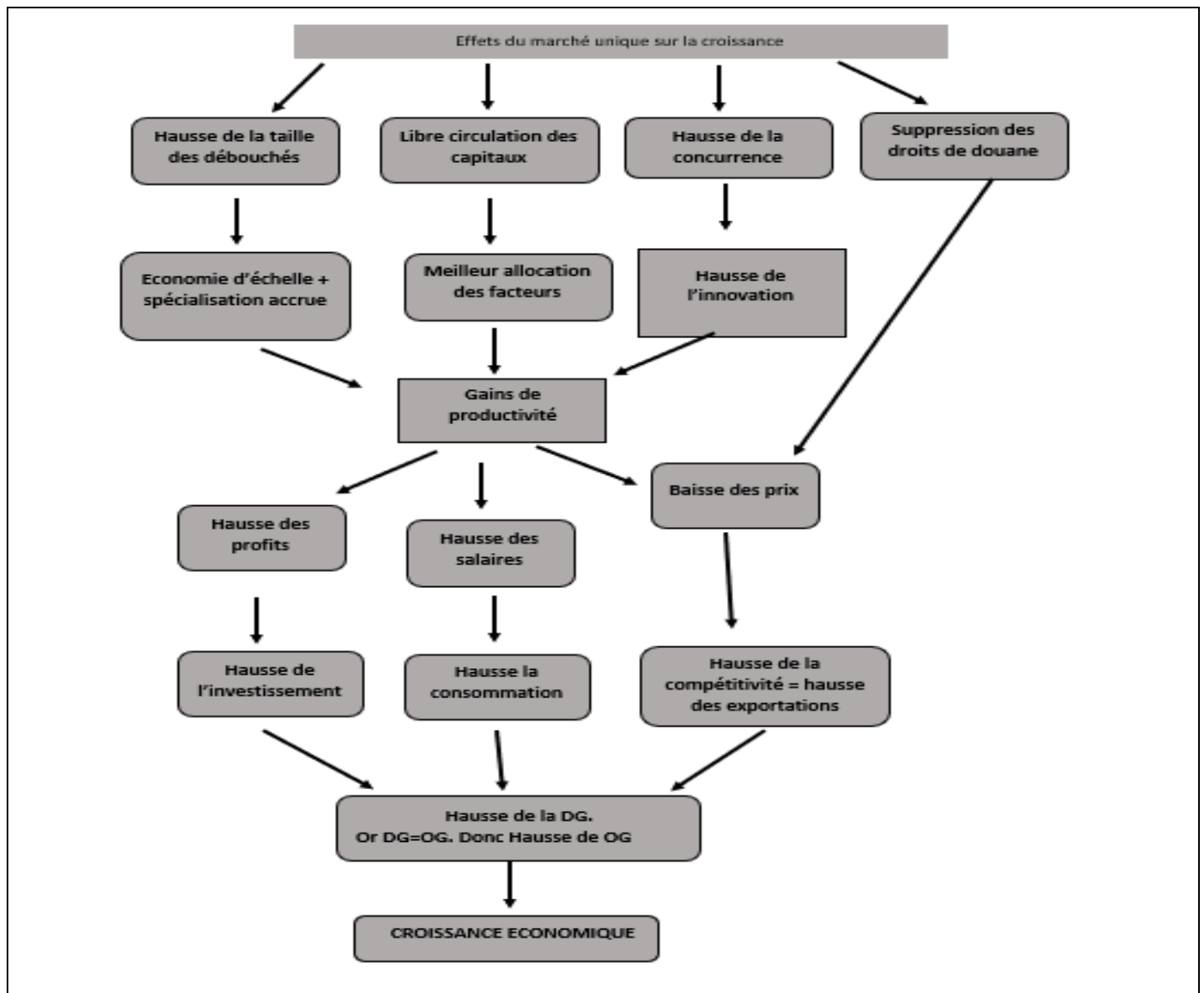
**Economies d'échelle** = lorsque le coût unitaire de production décroît avec la quantité produite.

**Meilleure allocation des ressources** = affectation des ressources (en capital, en travail...) à des activités économiques plus efficaces, cad qui créent davantage de richesses.

Le **marché unique** est **source de croissance** parce qu'il doit **favoriser** les deux facteurs essentiels de la croissance économique :

- **l'investissement**
- **les gains de productivité.**

Suivant ce principe économique fondamental : **la concurrence est la source de l'efficacité**



De plus, le commerce international dans l'UE favorise la **différenciation des produits** permettant ainsi aux **consommateurs** et aux **producteurs** d'avoir accès à une **plus grande diversité de produits**.

## II. LES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE CADRE EUROPEEN

### A) LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA CONCURRENCE : OBJECTIFS, MODALITES ET LIMITES

Nous avons vu que la construction du marché unique européen en 1993 a renforcé l'intégration européenne et la concurrence des entreprises des pays membres. Afin de stimuler la croissance économique, la concurrence entre les entreprises de l'UE ne doit pas être faussée. Se pose donc la question de la régulation de la concurrence à l'échelle européenne, cad de la mise en place d'une politique européenne de la concurrence.

#### 1° Les objectifs de la politique européenne de la concurrence

**Politique européenne de la concurrence** = ensemble des mesures et réglementations prises par les autorités européennes pour favoriser une concurrence libre et non faussée. Elle est placée sous la responsabilité de la Commission européenne qui veille ainsi au bon fonctionnement du marché unique

La politique de la concurrence correspond aux mesures visant à **maintenir le processus de concurrence** et à veiller à ce qu'il se déroule « **selon les mérites** » **des entreprises**. La politique de la concurrence a donc pour objectif de **lutter contre les pratiques anti-concurrentielles**. Son objectif n'est donc pas de protéger les petites entreprises des grandes entreprises.

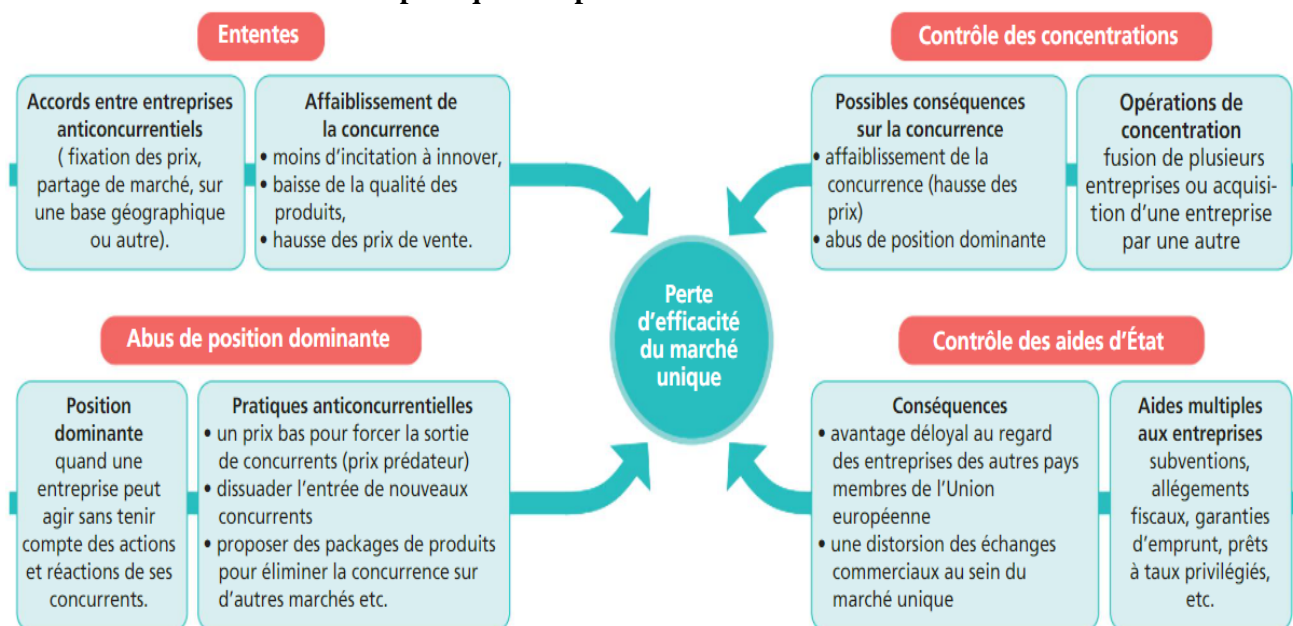
En veillant à ce que la concurrence se déroule selon les mérites, la politique de la concurrence **incite donc les entreprises à innover** pour faire face à la concurrence et se retrouver en situation de **monopole temporaire**. La politique de la concurrence **favorise donc la croissance via la hausse de la PGF**.

De même, en luttant contre les pratiques anti-concurrentielles (comme les ententes illicites entre entreprises), la politique de la concurrence permet de préserver le **pouvoir d'achat des consommateurs**.

Enfin, la Commission européenne encourage la concurrence parce que celle-ci est considérée comme la source de **l'efficacité économique** : les offreurs (**entreprises**) sont poussés à **maximiser la qualité et à minimiser les coûts de production** (pour être compétitifs) et les demandeurs (**consommateurs**) en bénéficient parce qu'ils obtiennent ainsi des produits au **meilleur rapport qualité/prix**, autant de sources potentielles de **progrès économique et social**.

#### 2° Les modalités de la politique européenne de la concurrence

##### Les 4 domaines d'intervention de la politique européenne de la concurrence



1. L'interdiction des ententes et des abus de position dominante ainsi que le contrôle des concentrations sont des domaines communs à la plupart des politiques de la concurrence dans les pays développés. Le contrôle des aides d'État est en revanche une spécificité européenne, qui s'explique par le caractère supranational de la politique de la concurrence européenne.

Magnard, 2020.



La politique européenne de la concurrence intervient dans les **4 domaines** suivants :

- **la lutte contre les ententes illicites**
- **la lutte contre les abus de position dominante**
- **le contrôle des concentrations**
- **le contrôle des aides de l'Etat**

La politique européenne de la concurrence intervient dans ces 4 domaines car les pratiques des entreprises associées aux trois premiers domaines ou des États (4e domaine) peuvent **nuire à la concurrence**, donc à **l'efficacité du marché unique**.

*Par exemple, une entente ou une concentration peuvent entraîner une hausse du prix des produits offerts car elles amènent à une augmentation du pouvoir de marché des firmes.*

Dans le cas d'une **entente illicite (BMW et Volkswagen ou le cartel des camions)** ou d'une **concentration (projet Alstom/Siemens)**, le marché s'écarte alors de la situation concurrentielle, ce contre quoi lutte la politique européenne de la concurrence.

En revanche, une **position dominante** n'est pas nécessairement anticoncurrentielle car elle peut être liée uniquement à l'efficacité de la firme : coûts de production plus faibles (grâce, par exemple, à des compétences spécifiques propres à la firme), meilleure qualité du produit (issue d'innovations)... C'est son abus qui est contrôlé par la Commission Européenne. *Exemple : domination de Microsoft sur le marché des systèmes d'exploitation pour ordinateurs (Windows) : cette domination n'est pas en elle-même condamnable au nom du respect de la concurrence.*

*Remarque : la Commission européenne chargée de la politique de la concurrence a mis en place la **procédure de clémence** pour démanteler les ententes illicites. Selon laquelle, les producteurs qui dénoncent en premier les autres membres de l'entente illicite sont exonérés totalement de sanction pécuniaire s'ils fournissent des preuves significatives concernant l'existence de l'entente illicite et les suivants bénéficient d'une exonération partielle en fonction de leur ordre d'arrivée. Cette procédure permet de créer un climat de défiance ce qui est un moyen efficace de lutter contre les ententes.*

Enfin, la politique européenne de concurrence **contrôle les aides des États** parce qu'elles sont susceptibles de créer des distorsions de concurrence au sein du marché unique.

Les aides de l'Etat (subventions publiques, allègements fiscaux...) qui visent à accroître la compétitivité d'entreprises nationales et donc leur pouvoir de marché, à maintenir ces entreprises sur le territoire (éviter les délocalisations) ou à attirer des entreprises étrangères sont considérées comme des pratiques déloyales à l'égard des entreprises implantées dans d'autres pays de l'UE et à l'égard de ces pays eux-mêmes. Elles entravent le processus d'intégration économique européenne et sont jugées contraires à l'efficacité économique puisqu'elles nuisent à la concurrence.

RESUME :

Pratiques régulées	Modalités	Exemples
<p><b>Ententes (ou cartel) :</b> Accord entre entreprises qui peut passer par la fixation de prix, le partage des marchés, la fixation de quotas de production</p>	<p>Interdiction si elles limitent la concurrence (constitution d'oligopole) Procédure de clémence limite les amendes pour le dénonciateur <b>Sanctionne en aval</b> les ententes illicites.</p>	<p><i>Les constructeurs allemands BMW et Volkswagen ont été sanctionnés car ils s'étaient entendus pour limiter le développement d'une technologie permettant de rendre les voitures moins polluantes entre 2009 et 2014. Ils devront s'acquitter d'une amende de 875 millions d'euros</i> <i>La Commission européenne a infligé jeudi un total de plus de 344 millions d'euros d'amendes aux banques UBS, Barclays, Royal Bank of Scotland (RBS), HSBC et Crédit Suisse, reconnues coupables d'entente sur le marché des opérations de change</i></p>
<p><b>Abus de position dominante</b></p> <p>Elle consiste, pour une entreprise présente sur un marché, ou un groupe d'entreprises, à adopter un comportement visant à éliminer, à contraindre ou encore à dissuader tout concurrent d'entrer ou de se maintenir sur ce marché ou un marché connexe, faussant ainsi la concurrence.</p>	<p>Interdiction</p> <p><b>Sanctionnent en aval</b> les abus de position dominante.</p>	<p><i>En 2021, Amazon s'est vu infliger une amende de 1,128 milliard d'euros pour "abus de position dominante" par le gendarme de la concurrence en Italie, pour des discriminations à l'encontre de vendeurs qui n'avaient pas eu recours à son service logistique. Amazon utilisait sa position pour pousser une activité connexe, en l'occurrence les services logistiques</i></p>
<p><b>Opérations de concentrations</b></p> <p>Processus de croissance d'une entreprise :</p> <p>La <b>fusion</b> : consiste à mettre en commun les patrimoines de 2 entreprises pour former une nouvelle entité.</p> <p>L'<b>acquisition</b> : une entreprise rachète une autre entreprise pour ne former qu'une entreprise.</p>	<p>Soumises à un <b>contrôle en amont</b>. Au-delà d'un certain seuil de CA qui autorise ou non ces opérations selon l'importance du pouvoir de marché envisagé. Autorisation peut être assortie de conditions (par ex cession d'actifs)</p>	<p><i>Le 21 décembre 2021, la Commission européenne a autorisé sans condition le projet d'acquisition de Nuance Communications, Inc. («Nuance») par Microsoft Corporation («Microsoft»).</i> <i>La Commission est parvenue à la conclusion que l'opération ne poserait aucun problème de concurrence au sein de l'Espace économique européen («EEE»).</i> <i>g/ refus du projet acquisition franco-allemand dans le ferroviaire.</i></p>
<p><b>Aides d'Etat :</b> Aides des Etats aux entreprises, telles les subventions, les allègements fiscaux, les prêts à taux privilégiés...</p>	<p>interdites au-delà d'un certain montant si elles faussent la concurrence, c'est à dire si elles avantagent certaines entreprises, productions ou régions hors promotion des régions désavantagées, PME, R-D, protection environnementale, formation, emploi et culture,</p>	<p><i>Les aides financières versées par des autorités publiques de la région de Montpellier en faveur de la compagnie aérienne Ryanair</i></p> <p><i>En 2016, Commission a demandé à l'Irlande de réclamer 13 milliards € d'impôts à Apple, considérant que le traitement fiscal préférentiel dont Apple avait bénéficié était illégal. L'Irlande et Apple ont contesté la décision qui est début 2021 en instance devant les tribunaux</i></p>

Exemple qui peut être demandé au bac :

En février 2019, la **Commission européenne a refusé le projet d'acquisition du français Alstom par l'allemand Siemens dans le secteur ferroviaire.**

Selon les termes de la Commission, « la concentration aurait entraîné une hausse des prix pour les systèmes de signalisation qui assurent la sécurité des passagers et pour les futures générations de trains à très grande vitesse » → **risque de hausse des prix des billets pour les consommateurs.**

D'autre part, la position du nouvel acteur aurait **restreint le choix des clients**, notamment en ce qui concerne « les opérateurs ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire, en matière de fournisseurs et de produits ».

### **3° Les limites adressées à la politique européenne de la concurrence**

Pour certains économistes, la politique européenne de la concurrence **s'opposerait à la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse.**

*Par exemple, en empêchant les aides d'Etat aux entreprises en difficultés, celles-ci ne peuvent pas se moderniser pour développer un nouvel avantage comparatif leur permettant de faire face à la concurrence internationale, faute de financement.*

La politique européenne de la concurrence **nuirait donc à la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés mondiaux**, car elle peut **entraver les politiques industrielles nationales et européennes** comme dans le contrôle des concentrations qui **empêche la formation de champions européens capables de concurrencer des entreprises américaines et chinoises, leaders mondiaux**, pays qui n'hésitent pas à aider leurs entreprises à gagner en compétitivité par rapport aux entreprises européennes en leur attribuant des aides.

(D'où la forte critique du refus par la Commission européenne de la fusion entre Alstom et Siemens).

Les instruments des politiques industrielles sont généralement des **aides d'État directes ou indirectes** : subventions, participations publiques au financement, commande publique, etc.

En effet, le droit européen permet aux Etats membres de mettre en œuvre une politique industrielle dans deux principaux domaines :

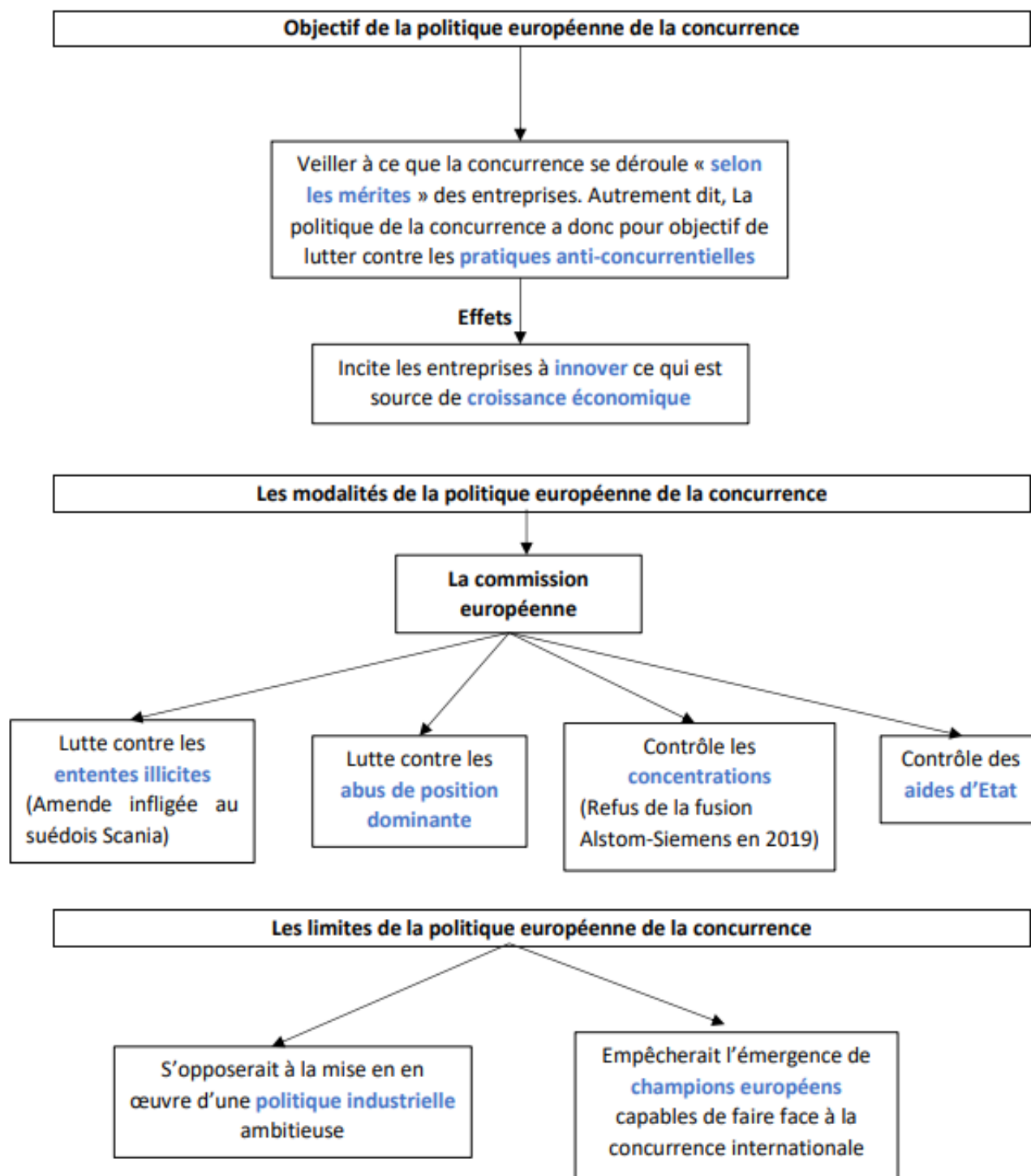
- l'innovation et la recherche et développement (R&D)
- les énergies renouvelables et la lutte contre les émissions polluantes.

De plus, face au **développement de l'économie numérique** (développement et l'usage des NTIC), les autorités européennes de la concurrence ont rencontré des difficultés à évaluer le caractère anticoncurrentiel de certaines pratiques de firmes (Google, Apple, Facebook Amazon, Microsoft) et ont donc fait l'objet de critiques ; il faut en effet évaluer lors du constat de la position dominante développée par une entreprise, si son pouvoir de marché relevait de ses mérites ou alors de comportements stratégiques.

Toutefois, le cadre européen ne vise pas à opposer la politique de la concurrence et la politique industrielle mais à les articuler.



## Schéma récapitulatif de la politique européenne de la concurrence : objectifs /modalités et limites



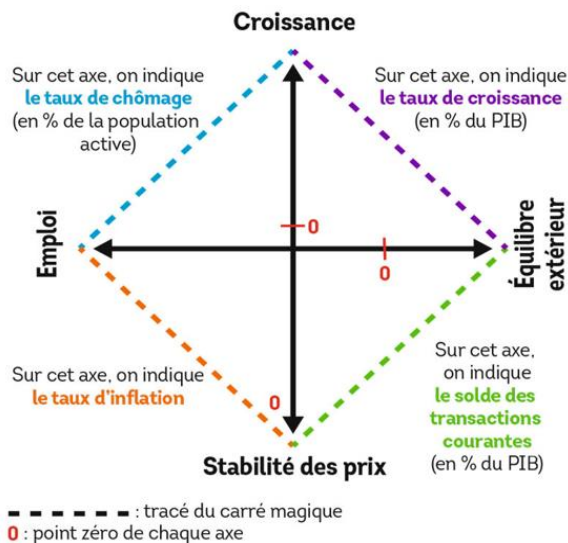
Nous allons maintenant nous intéresser à d'autres formes de politiques économiques : les politiques conjoncturelles (cf. Fiche précédente sur les politiques économiques)

### B) LES POLITIQUES ECONOMIQUES EN EUROPE (rappel de 1<sup>ère</sup>)

#### 1° Qu'est-ce qu'une politique économique et quels sont ses objectifs ?

**Politique économique = ensemble des interventions des administrations publiques (État, Banque Centrale, et collectivités territoriales) sur l'activité économique pour atteindre des objectifs** tels que la croissance économique, le plein emploi, l'équilibre extérieur et la stabilité des prix, en mobilisant des instruments comme la politique monétaire et la politique budgétaire.

Le carré magique de Kaldor est un indicateur de la santé économique d'un pays. Il énonce quatre objectifs majeurs de la politique économique d'un pays.



Une politique économique cherche à remplir 4 objectifs dans l'idéal ... (selon le carré magique de Nicolas Kaldor) :

- La stabilité des prix
- Le Plein Emploi
- l'Équilibre extérieur
- La Croissance économique

## 2° Quels sont les grands déséquilibres économiques ?

Les politiques économiques sont menées pour lutter contre les déséquilibres économiques qui sont :

1) **l'Inflation** (hausse durable du niveau général des prix) qui manifeste un déséquilibre sur le marché des biens et services.

2) **Le chômage** : signifiant que l'offre de travail (des ménages) est supérieur à la demande de travail des entreprises. Il est la manifestation d'un déséquilibre sur le marché du travail.

3) **Le déficit extérieur** qui manifeste donc un déséquilibre des échanges extérieurs. Un pays verse plus à l'étranger qu'il ne reçoit de l'étranger. Ce déficit du commerce extérieur est souvent dû à un **manque de compétitivité-prix car les prix du pays sont souvent trop élevés.**

Parfois les produits qu'un pays propose, ne sont pas suffisamment innovants ou variés, **par manque de compétitivité hors-prix.**

Tous ces déséquilibres macroéconomiques vont affecter la croissance économique.

→ L'inflation affecte l'objectif de La stabilité des prix

→ Le chômage affecte l'objectif de Plein Emploi

→ Le déficit extérieur affecte l'objectif d' l'Équilibre extérieur

Les pouvoirs publics doivent donc intervenir pour régler ces déséquilibres macroéconomiques en utilisant des politiques structurelles (LT) et conjoncturelles (CT) .

### 3° Politiques structurelle et conjoncturelle

Il existe deux grands types de politique économique :

→ les Politiques structurelles qui ont une action de long terme sur les structures économiques. Politique de long terme.

→ les Politiques conjoncturelles qui visent une action à court terme sur la conjoncture économique. Politique de court terme (Conjoncture = situation économique d'un pays à un moment donné).

Une politique structurelle a peu d'effet sur le court terme cad sur la conjoncture, sur l'activité économique. Son but est de transformer profondément les structures de l'économie pour la rendre plus adaptée aux évolutions du monde contemporain, à l'évolution de la population, etc.

Les politiques structurelles vont avoir des actions sur les structures de l'économie (*ex : comment on produit, combien on produit, comment répartir les ressources ...*).

Attention ! On ne va ici s'intéresser qu'aux politiques conjoncturelles, en l'occurrence dans le cadre européen.

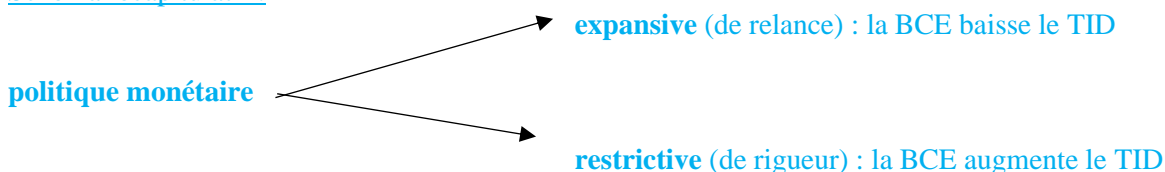
#### C) LES POLITIQUES CONJONCTURELLES EUROPEENNES

À plus court terme, l'État peut choisir d'intervenir dans des politiques conjoncturelles pour mener des politiques contracycliques cad en luttant contre les cycles économiques.

Il existe principalement de 2 instruments :

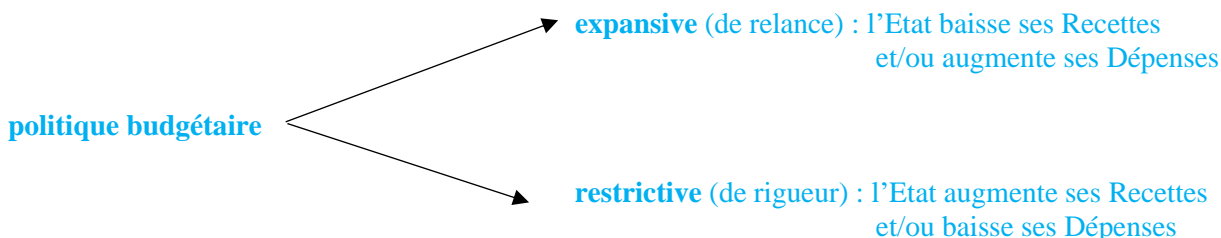
→ Le 1<sup>er</sup> instrument de la politique conjoncturelle est la **politique monétaire** qui consiste à agir sur l'offre et la demande de monnaie, cad agir sur la masse monétaire en circulation, qui va se jouer sur les taux d'intérêt. La politique monétaire peut être **expansive** (de relance) ou **restrictive** (de rigueur) et est menée par la **BCE** grâce à son **taux d'intérêt directeur (TID)**.

Schéma récapitulatif :



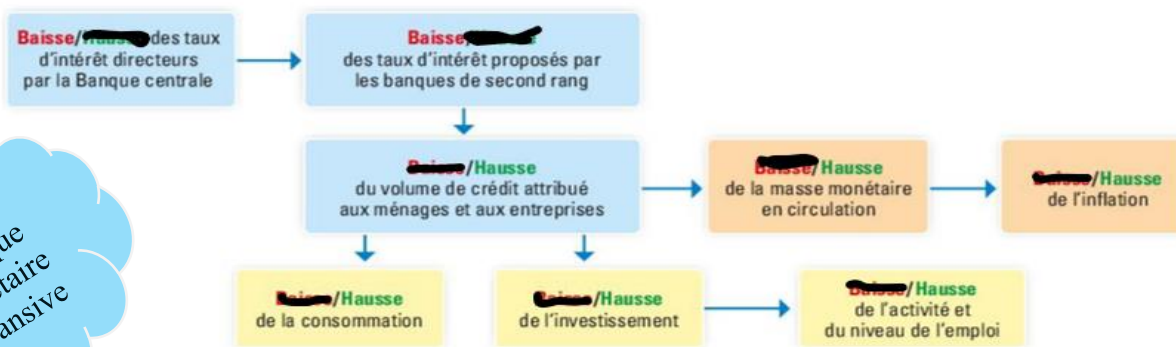
→ Le 2<sup>ème</sup> instrument de la politique conjoncturelle est la **politique budgétaire via l'utilisation du budget de l'Etat par une action sur les recettes publiques et les dépenses publiques** pour atteindre certains objectifs choisis par le gouvernement afin de contrer les cycles économiques et réguler l'activité. La politique budgétaire peut être **expansive** (de relance) ou **restrictive** (de rigueur).

Schéma récapitulatif :

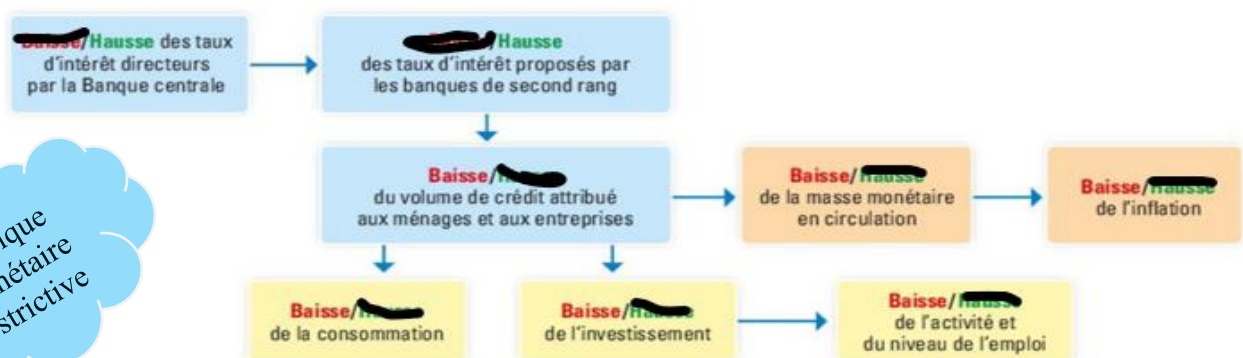


## 1° La politique monétaire unique dans la zone euro

<b>Politique monétaire</b> dans la zone euro	<b>Définition</b>	<b>Politique monétaire</b> = ensemble des actions de la Banque Centrale Européenne sur la masse monétaire via le taux d'intérêt directeur pour agir sur la situation économique (croissance économique, emploi, niveau général des prix...) et en réguler les déséquilibres notamment maîtriser l'inflation.
	<b>Qui la met en œuvre dans la zone euro ?</b>	Seule la BCE gère la PM. Les 19 pays de la zone euro ont donc renoncé à une politique monétaire souveraine. La BCE est <b>totale</b> ment indépendante des gouvernements des États et des autres institutions européennes. En amont, elle fixe ses objectifs et ses moyens. En aval, elle n'a pas à rendre de comptes de ses résultats au pouvoir politique.
	<b>Objectif(s)</b>	<b>Maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, avec un taux d'inflation proche de 2%.</b>
	<b>Instrument conventionnel</b>	<b>Taux d'intérêt directeur</b> : taux d'intérêt fixé par la banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales.



Politique Monétaire expansive



Politique Monétaire restrictive

### Les Limites de la politique monétaire :

- Expansive : lutte contre la déflation favorise la croissance mais risque inflationniste
- Restrictive : lutte contre l'inflation mais risque de déflation + baisse de la croissance

## La politique monétaire

	Politique de relance	Politique restrictive ou de rigueur
<b>Objectif</b>	Accroître la demande globale afin de stimuler la production et l'emploi	Lutter contre l'inflation et la hausse du déficit extérieur
<b>Moyens</b>	Baisse des taux directeurs et du taux de réserve obligatoire par la BC	Hausse des taux directeurs et du taux de réserve obligatoire par la BC
<b>Risques</b>	Accélération de l'inflation conduisant à une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie	Chute de la demande globale et hausse du chômage

### 2° Des politiques budgétaires nationales mais sous contraintes

**Politique budgétaire** = utilisation du budget de l'Etat par une action sur ses recettes et ses dépenses pour atteindre certains objectifs choisis par le gouvernement afin de contrer les cycles économiques et réguler l'activité.

**Déficit public** = situation dans laquelle les dépenses sont supérieures aux recettes de l'Etat. (flux)

**Dette publique** = ensemble des emprunts souscrits par l'Etat pour rembourser le déficit public. (stock)

*Remarque importante : Politique discrétionnaire = politique souveraine = politique nationale cad menée par l'Etat en totale autonomie.*

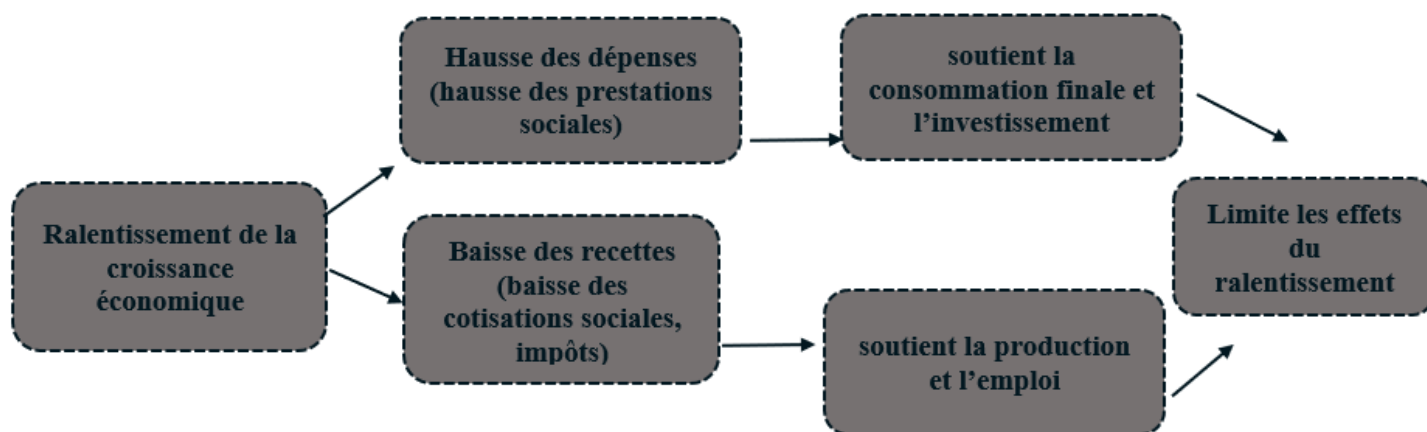
	Politique budgétaire de relance	Politique budgétaire de rigueur
<b>Qui</b> la met en œuvre au niveau européen ?	Chaque Etat membre mène sa propre politique budgétaire sur son territoire.	
<b>Objectifs :</b>	Accroître la DG pour stimuler la P° et donc soutenir la croissance économique et favoriser l'emploi (lutte contre le chômage)	Eviter la surchauffe de l'économie en luttant contre inflation et le déficit extérieur (M>X).
<b>Instruments :</b>	Hausse des dépenses publiques ET/OU Baisse des recettes publiques (ex baisse des PO)	Baisse des dépenses publiques ET/OU Hausse des recettes publiques (ex baisse des PO)
<b>Limites :</b>	Risque inflationniste Hausse du déficit extérieur Aggravation de l'endettement public	Chute de la DG donc baisse de la croissance + hausse du chômage

En cas de fluctuations économiques, le **budget de l'Etat agit comme un stabilisateur automatique**, cad qu'il permet d'atténuer les variations de l'activité économique.

En effet, lors d'une phase de ralentissement de la croissance, la production ralentit et les recettes qui en découlent diminuent (impôts, cotisations sociales ...). Dans le même temps, le pouvoir d'achat des ménages et donc leur consommation diminue, certains se retrouvent au chômage. Par conséquent les dépenses de l'Etat augmentent (chômage, prime d'activité ...). La hausse des prestations sociales permettent de soutenir la consommation des ménages et donc la demande. De même, la baisse des impôts et cotisations sociales des entreprises soutiennent la production.

Ainsi les recettes et les dépenses de l'Etat agissent sur la conjoncture sans intervention directe de l'Etat. C'est en cela que le budget de l'Etat agit en tant que stabilisateur automatique.





### Q1. En quoi consistent les règles du Pacte de Stabilité et de Croissance signé par les pays membres de la zone Euro ?

Dans la zone Euro, les **politiques budgétaires restent essentiellement nationales**, en raison notamment de la faiblesse du budget européen.

Toutefois, les pays de la zone Euro doivent respecter les **règles du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC)**, signé en 1997, exigeant :

- un **déficit limité au maximum à 3% de leur PIB**
- une **dette publique limitée à 60% de leur PIB**

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (1997)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit public limité à 3 % du PIB</li> <li>• Dette publique limitée à 60 % du PIB</li> <li>• Surveillance multilatérale des budgets (Ecofin)</li> </ul>

**Ces contraintes limitent l'autonomie des politiques budgétaires, notamment en matière de relance de l'activité.**

Toutefois, **depuis 2011**, il existe une **clause dérogatoire au PSC**. En cas de **crise exceptionnelle**, les États ne sont plus tenus aux efforts pour respecter les limites fixées.

*Exemple, en mars 2020, suspension par les autorités européennes de toutes les règles de limitation en raison de la crise de COVID-19.*

Certains pays pourraient se comporter en passager clandestin en menant une politique de relance qui conduirait à une hausse de l'inflation, avec pour conséquence une hausse des taux d'intérêt pour l'ensemble de la zone euro. Cette situation pénaliserait les pays qui auraient maîtrisé leurs finances publiques. D'où la mise en place du PSC.

Or, la mise en œuvre des politiques conjoncturelles au sein de l'UE se heurte à des difficultés.

### III. LES DIFFICULTES DE COORDINATION DES POLITIQUES CONJONCTURELLES DE LA ZONE EURO

#### A) UN DEFAUT DE COORDINATION DES POLITIQUES CONJONCTURELLES

**Coordination** = procédure par laquelle les décisions des agents économiques sont rendues cohérentes entre elles.

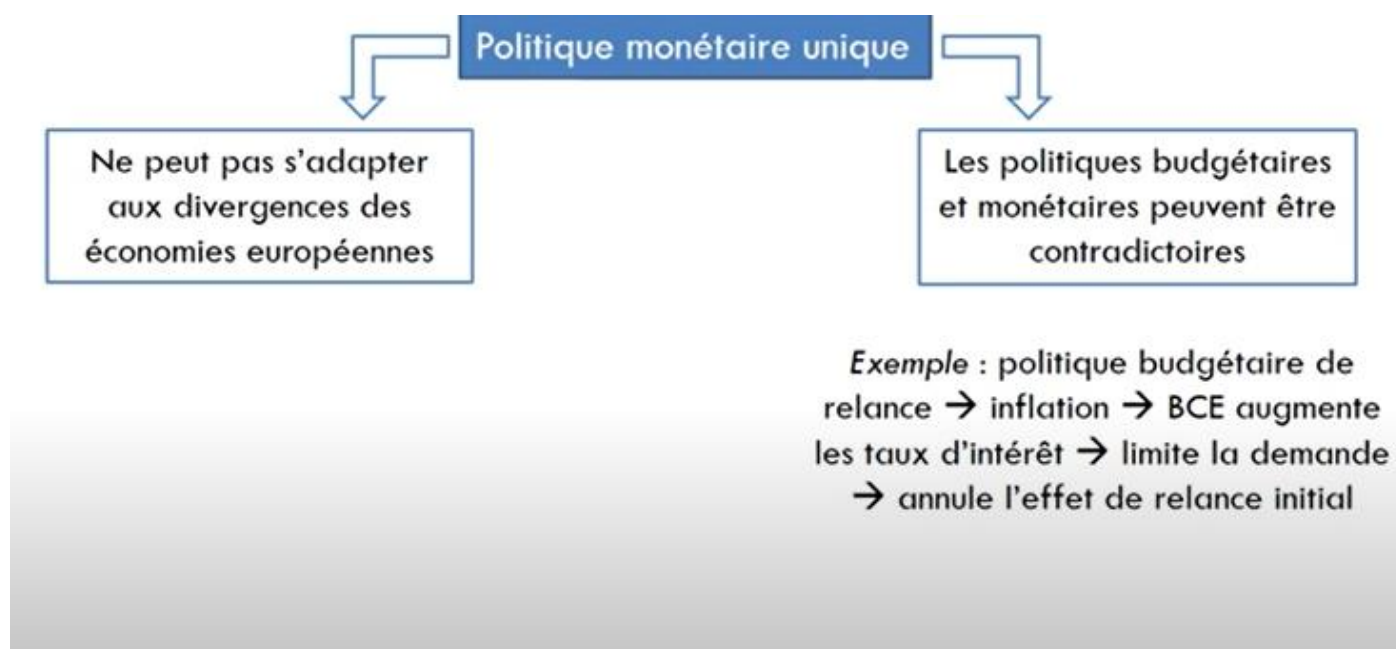
**Policy mix (politique mixte)** = ensemble des combinaisons entre politique monétaire et politique budgétaire afin de réduire les déséquilibres macroéconomiques.

Le policy mix européen est problématique car une **politique monétaire unique** est menée par la **BCE** à l'échelle de la zone euro (**supranational**) alors que les **politiques budgétaires** sont **nationales** et **encadrées par le PSC**.

Il y a donc **une seule politique monétaire** dont l'objectif est la **stabilité des prix** et **19 politiques budgétaires**.

=> **DEFAUT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE MONETAIRE UNIQUE DE LA BCE ET DES POLITIQUES BUDGETAIRES NATIONALES DANS LA ZONE EURO.**

**Donc les objectifs de la politique monétaire et des politiques budgétaires peuvent être en contradiction.**



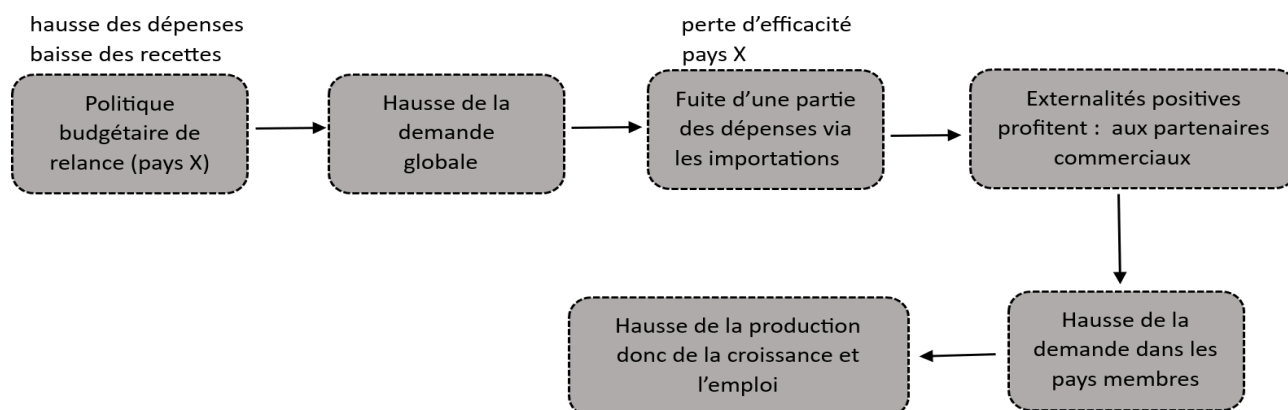
Les règles de gouvernance européenne (comme celles du PSC) sont insuffisantes pour réellement pouvoir coordonner les politiques économiques. En effet, le PSC :

- **limite la mise en place d'une politique budgétaire expansive à l'échelon national** adaptée au contexte dans lequel ils se trouvent pour compléter les effets de la politique monétaire (selon la conjoncture économique du pays).
- **limite la possibilité de mettre en place à l'échelle de la zone euro des politiques budgétaires expansives ambitieuses communes** (en complément de la politique monétaire) pour relancer l'activité économique et favoriser la croissance économique de la zone euro (mesures qui auraient été bienvenues pour contrer la récession suite à la crise financière, ou suite à la crise sanitaire du COVID19....
- **n'est pas toujours respecté et n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés** ; d'où un **affaiblissement de la légitimité de la construction européenne** car les citoyens de la zone euro ont

le sentiment que les responsables sont incapables de prendre les mesures adaptées à la conjoncture économique.

## 2° Défaut de coordination entre les 27 politiques budgétaires discrétionnaires

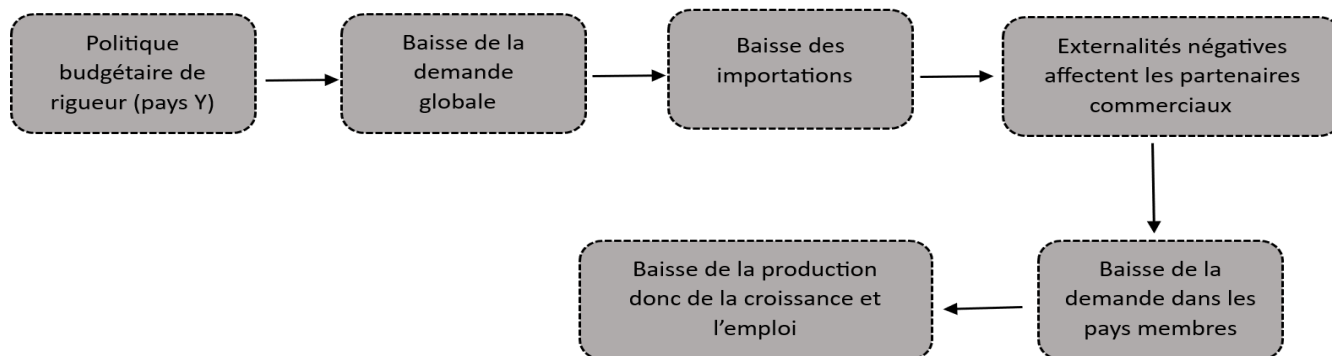
### Lorsqu'un pays membre de la zone euro met en œuvre une politique budgétaire de relance sur son territoire :



Lorsqu'un pays met en œuvre une politique budgétaire de relance sur son territoire, cela augmente la demande globale de son pays. La consommation et l'investissement augmente. Or le pays membre de l'UEM consomme et investit majoritairement sur le marché unique européen. Cela se traduit par une hausse des importations et une hausse des exportations pour les pays membres. Ainsi, la politique budgétaire de relance du pays X dégage des externalités positives qui profitent aux partenaires commerciaux.

Toutefois, il existe un risque de comportement de passager clandestin des pays membres qui chercheraient à profiter des avantages sans en subir les coûts.

### Lorsqu'un pays membre de la zone euro met en œuvre une politique budgétaire de rigueur sur son territoire :



Lorsqu'un pays met en œuvre une politique budgétaire de rigueur sur son territoire, cela diminue la demande globale de son pays à cause de la baisse de la CF et de l'I. Or, ce pays membre de l'UEM consomme et investit majoritairement sur le marché unique européen.

Cela se traduit par une baisse de ses importations et une baisse des exportations pour les pays membres. Ainsi, la politique budgétaire de rigueur du pays X dégage des externalités négatives qui affectent ses partenaires commerciaux.

➔ **Difficile donc de coordonner toutes les politiques budgétaires des Etats-membres surtout si la politique monétaire ne va pas dans le même sens !**

## **B) LA REACTION COMPLEXE AUX CHOCS ASYMETRIQUES**

**Choc asymétrique** = évènement ayant un impact macroéconomique seulement sur 1 pays ou avec une intensité différente selon les pays.

Inversement un choc symétrique touche l'ensemble des pays de l'UE (ex : crise des subprimes de 2008 / crise du covid19 en 2020).

Si un pays de la zone Euro subit un choc asymétrique négatif, sa conjoncture se dégrade : récession voire dépression et hausse du chômage → besoin d'une politique budgétaire appropriée de relance puisque la politique monétaire est menée par la BCE pour toute la zone Euro et ne peut pas concerner 1 seul pays.

Or comme la politique budgétaire est encadrée par le PSC, elle se heurte au risque d'inefficacité pour sauver l'économie du pays en crise et pire elle avantage les pays partenaires qui augmentent leurs exportations en direction de ce pays pratiquant la relance. (Problème de comportement de passager clandestin pour certains pays de la zone Euro)

La zone Euro n'est donc pas une zone monétaire optimale puisqu'elle ne possède pas de mécanismes d'absorption des chocs asymétriques qui reposent surtout sur les politiques budgétaires nationales. Or ces dernières étant encadrées par le PSC, les gouvernements peuvent se retrouver face à un dilemme : ne pas respecter les règles ou subir la récession ...